Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 28 (1936)

Heft: 11

Artikel: Afin de donner du travail et du pain

Autor: E.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Afin de donner du travail et du pain.

Cet article a été rédigé avant la dévaluation. La question qu'il traite conserve néanmoins toute son importance même après, bien qu'actuellement, à la suite de la liquidité des capitaux, il soit possible d'étendre normalement le crédit, mesure que la politique de crédit devra cependant soutenir grâce à une adroite influence exercée par l'Etat.

La rédaction.

E. H. L'accroissement du chômage et le rétrécissement continu de la production, de l'emploi et des revenus, font naître en nous un sentiment de révolte à l'égard des circonstances dont ces maux procèdent. Nous ne nous résignons plus à voir l'humanité et notre économie chassées à grands pas vers la ruine par une organisation économique défectueuse et par les errements persistants de la politique économique. C'est ce sentiment de révolte qui nous pousse à écrire ces lignes. Mais ce n'est là que le mobile subjectif. Notre conviction personnelle ne saurait ni ne prétend être un critère pour l'appréciation du plan ci-après qui, dans sa forme primitive, n'a d'ailleurs pas été conçu par nous, mais dont nous pensons que la version que nous en présentons ci-après constitue une solution économiquement soutenable du problème du chômage en Suisse. Ce projet, nous l'avons élaboré en jaugeant minutieusement toutes ses répercussions économiques et nous espérons que c'est dans ce même esprit qu'il sera jugé. Nous avons la conviction que notre plan est économiquement viable, en dépit de toutes les conceptions qui ont eu cours jusqu'ici et qu'on serait tenté de lui opposer. Quant à savoir si politiquement le projet est réalisable, je laisse à plus compétent que moi le soin d'en juger.

Le plan.

Le célèbre économiste allemand Robert Wilbrandt, naguère un fervent coopérateur-socialiste, a publié dans les « Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik » de juillet un plan qu'il intitule « la rénovation du pouvoir d'achat ». Quel est l'objet de ce plan? Il trouve son point de départ dans la constatation bien connue que dans les années de crise aiguë il s'est produit une énorme destruction de pouvoir d'achat. Pour l'action que nous envisageons, il en découle la conclusion que « pour créer les bases d'une production suffisante il ne manque qu'une chose: le pouvoir d'achat ». Comment peut-on créer ce pouvoir? La méthode autrefois appliquée pour restaurer le pouvoir d'achat au lendemain d'une crise n'est plus praticable aujourd'hui. Il n'est plus guère possible, à l'heure actuelle, de concevoir l'introduction de nouvelles industries qui, laissant de gros bénéfices, renouvellent le pouvoir d'achat détruit, ou du moins ces industries ne suffisent pas à compenser totalement la destruction du pouvoir d'achat. On est donc amené à mettre en œuvre des méthodes nouvelles.

L'objet du plan est de créer une production additionnelle en fournissant du pouvoir d'achat aux chômeurs. « L'essentiel, à cet égard, est de restituer aux chômeurs leur plein pouvoir d'achat pour leur permettre d'acquitter en espèces ordinaires tout ce qu'en prévision d'une telle restitution de leur puissance d'achat ils avaient commandé par avance. » Schématiquement, le plan de production additionnelle sur la base du pouvoir d'achat restauré se présente de la manière suivante: La première phase a pour objet d'enrayer le rétrécissement qui s'est produit jusque là dans la production et dans les revenus. Dès lors les salaires, les traitements et les prix de la partie encore occupée de la population ne doivent plus être réduits; il s'agit de maintenir son pouvoir d'achat. La seconde phase consiste à restituer aux chômeurs leur pouvoir d'achat « au niveau des salaires qu'ils percevaient avant le chômage ». La question qui se pose immédiatement est de savoir qui supportera les salaires des chômeurs? « Au point de départ, l'action peut être fondée sur le crédit. A l'égard des chômeurs qui retrouvent à s'occuper, ces crédits peuvent être ouverts par des banques privées, par exemple sous la forme d'escompte de traites tirées par les employeurs bénéficiaires de l'activité accrue. Au reste, l'argent peut être avancé sous une forme quelconque par la banque centrale, par exemple sous forme d'escompte de bons du trésor.» Ces deux phases se situent dans l'espace d'une année. La grosse question est de savoir quelles seront les conséquences économiques de ces mesures.

Le pouvoir d'achat additionnel produit essentiellement du « pouvoir d'achat ouvrier » qui ira s'employer de la manière usuelle. Les chômeurs commenceront par augmenter considérablement leur demande d'objets de consommation courante; puis la demande d'articles destinés à satisfaire les «besoins élastiques» ou différables, tels que meubles, vêtements, logement plus confortable, etc., s'accroîtra aussi, entraînant une augmentation de la production de biens de consommation. Les entreprises hier encore faiblement occupées de ces industries seront de nouveau occupées à leur pleine capacité de production, ce qui permet de prévoir deux conséquences: accroissement du volume de l'emploi et diminution du coût de production. Dans des entreprises pleinement occupées le coût par unité et la proportion des charges fixes doivent nécessairement baisser. On estime que cette extension des industries produisant des biens de consommation permettra d'occuper la moitié des travailleurs qui chôment à l'heure présente. On admet, d'autre part, que la demande de matières premières et celle de machines et de pièces de remplacement dans les usines croît simultanément, de manière que — l'application du plan se fondant sur l'hypothèse d'un arrêt des importations et d'un régime de contrôle des devises — les industries de base et celles produisant des moyens de production verront également affluer vers elles un nouveau pouvoir d'achat. Il est évident que ce pouvoir d'achat profiterait à tous ceux qui sont occupés dans ces industries et entreprises. Mais quels seraient les effets de ce mécanisme sur les prix? D'une part on constaterait une tendance à la baisse à la suite de la réduction du coût de production par unité, tandis que de l'autre on verrait peut-être les prix monter à la suite de la demande accrue de matières premières, dont le marché est régi par la loi des coûts progressifs. « L'élévation du niveau moyen des prix — à supposer qu'elle ait lieu — ne sera donc que très faible, pour peu que l'outillage économique soit prêt et que les conditions de l'économie nationale permettent une production autarcique. »

Au cours de la seconde année du plan, la politique de restauration du pouvoir d'achat serait poursuivie. Les chômeurs qui, dans l'intervalle, ont trouvé un emploi, perçoivent maintenant un salaire. Ceux qui restent sans travail continuent à recevoir leur pouvoir d'achat des autorités. Celles-ci pourront au cours de cette seconde année enregistrer un accroissement de leurs recettes d'impôt et de celles découlant de l'exploitation des entreprises publiques, recettes dont une part pourra être affectée à la couverture des dépenses de chômage. Mais, vraisemblablement, ces recettes accrues ne suffiraient pas pour permettre à l'Etat de verser des salaires aux chômeurs. «La subvention nécessaire des pouvoirs publics pourrait de nouveau prendre la forme d'un prêt, fondé lui-même sur une avance à l'Etat de billets de banque par l'institut d'émission; il en résulte, par conséquent, de nouveau une augmentation de la circulation monétaire. » Qu'adviendra-t-il maintenant? A plus d'un égard on assistera aux mêmes phénomènes qu'au cours de la première année. Non seulement la production des industries de biens de consommation continuera de croître, mais le nouveau pouvoir d'achat s'étendra à d'autres couches de la population et suscitera un accroissement de la demande ou une augmentation des dépôts dans les banques. Dans cette seconde hypothèse, le pouvoir d'achat disponible aurait simplement pour effet de réduire le taux d'intérêt, mais ne conduirait pas nécessairement à un accroissement de la demande. Si, par contre, ce pouvoir d'achat se présentait sur le marché sous forme de demande solvable, on verrait de nouveau, en matière de prix, se manifester les deux tendances: baisse en raison de la diminution des coûts de production et hausse à la suite de la consommation accrue de matières premières. Seule l'expérience pratique permettra de dire laquelle de ces deux tendances l'emporte ou si, au regard du niveau moyen des prix, elles se compensent mutuellement. « De toute manière, l'accroissement du pouvoir d'achat global est désirable aussi longtemps qu'il engendre une utilisation de plus en plus complète des entreprises partiellement arrêtées et, provoquant par l'absorption des chômeurs un emploi normal de la main-d'œuvre inutilisée, aboutit à réduire les coûts de production. Cet accroissement du pouvoir d'achat, au surplus, ne présente pas d'inconvénient aussi longtemps qu'il ne provoque pas une hausse des prix. »

Si le niveau général des prix ne s'élève pas, ce que Wilbrandt tient pour certain, et si la politique poursuivie aboutit à absorber tous les chômeurs dans les entreprises des industries de consommation et de ses branches auxiliaires, on est justifié à considérer que le plan a réussi. Mais on compte néanmoins qu'il subsistera un résidu de chômeurs qui sont les victimes du chômage structurel. Ce chômage, le plan n'est pas en mesure de l'éliminer entièrement. Aussi l'auteur propose-t-il de compléter le plan par l'institution de noyaux de colonisation, dont les membres seraient censés suffire à leurs propres besoins (Selbstversorgersiedlung). Il s'agirait d'une façon plus précise de colonies de chômeurs établies dans de petites entreprises agricoles produisant de quoi couvrir les besoins des colons et qui n'auraient à faire appel que très modérément à l'aide financière de l'Etat. Ces colonies ne risqueraient pas de concurrencer les entreprises agricoles normales, car les biens qu'elles produiraient ne s'offriraient pas sur le marché et serviraient uniquement à améliorer les conditions d'existence des chômeurs. Au total donc, l'auteur estime que son plan proprement dit et la mesure accessoire ci-dessus analysée permettraient d'éliminer le

Quelle position prendre à l'égard de ce plan? Aurait-il une valeur pratique quelconque pour résoudre le problème du chômage en Suisse?

Exposé des motifs et critique.

L'application du plan ne conduirait-elle pas à l'inflation? Telle sera sans doute la question fondamentale qu'on se posera à l'occasion de son examen. Encore qu'au cours des dernières années les expériences en matière d'inflation n'aient pas manqué, il n'existe pas encore de théorie fortement étayée de l'inflation. En substance il n'y a à son propos que deux conceptions: la théorie de la balance des paiements et celle de l'inflation. L'une et l'autre concordent sur ce point qu'un accroissement massif des signes monétaires doit nécessairement conduire à une forte hausse du niveau des prix, les prix étant essentiellement régis par les faits monétaires. La seule différence entre les deux théories ne se manifeste qu'à propos de la recherche des causes de l'augmentation de signes monétaires, l'une des conceptions attribuant ce fait à l'existence dans un pays d'une balance des paiements passive et l'autre à une politique monétaire erronée de la banque d'émission. Mais aucune des deux théories n'aborde la question fondamentale, à savoir si tout accroissement des signes monétaires doit nécessairement conduire à une hausse du niveau des prix et dans quelles circonstances un tel accroissement aboutit à une inflation. On ne dit pas ni ne recherche la direction que suit la monnaie additionnelle, qui la transforme en pouvoir d'achat effectif et quels peuvent en être les effets sur la production et sur les prix. Des expériences d'après-guerre on s'est borné à tirer la conclusion hâtive que toute

augmentation massive des signes monétaires implique nécessairement une inflation, ce qui paraît aujourd'hui de plus en plus inexact.

Wilbrandt procède autrement. Par le moyen de crédits additionnels consentis par la banque d'émission il élève le pouvoir d'achat des travailleurs et analyse les répercussions de ce pouvoir d'achat sur la demande et sur le volume de production des industries produisant des biens de consommation ainsi que la manière dont se forment les prix en une telle phase d'accroissement de la production. Le résultat auquel il aboutit est le suivant: on ne constate pas d'effet automatique de l'accroissement de monnaie sur les prix et la prétendue hausse de ces derniers ne se réalise pas. Tout dépend des coûts de production et des débouchés offerts à cette production. Ce n'est que dans le cas où les coûts de production augmentent d'une façon exceptionnelle qu'on constaterait une hausse des prix et encore celle-ci ne serait-elle pas nécessairement générale. « A elle seule l'augmentation de signes monétaires n'est donc pas susceptible de provoquer une hausse du niveau moyen des prix. Tout dépend des circonstances, et ces circonstances déterminantes c'est du côté de la production qu'elles se trouvent. L'expérience enseigne que ce sont certaines circonstances bien déterminées qui ont invariablement impliqué la concomitance entre l'accroissement des signes monétaires et la hausse du niveau des prix: ce sont la guerre, la guerre civile, la révolution. Mais dans tous ces cas l'économie subit l'effet cumulé d'une tension extraordinaire et d'une complication exceptionnelle des conditions de production. Dans de telles circonstances, ce sont les besoins les plus urgents qui priment et pour la satisfaction desquels on accroît le volume de la circulation monétaire. » L'auteur illustre ensuite son affirmation par l'exemple de la dernière inflation allemande. « La hausse des prix a procédé de la pénurie, c'est-à-dire de l'impossibilité de produire assez. » Il en tire la conclusion qu'aussi longtemps qu'il est possible de produire à un coût de production inchangé, un accroissement des signes monétaires ne peut pas conduire à une hausse générale des prix ni à l'inflation. Mais pendant combien de temps de telles conditions de production continuent-elles à exister? Aussi longtemps qu'on peut produire au même prix. Ceci à son tour dépend de la question de savoir si dans un régime d'accroissement de la production le prix unitaire baissera ou s'élèvera. A l'heure actuelle, étant donné la part prépondérante que les éléments sur lesquels il y a baisse des prix ont dans le coût de production global, on peut, de l'avis de l'auteur, affirmer que la tendance générale est à la baisse, en raison de quoi une augmentation des signes monétaires ne doit pas nécessairement aboutir à une inflation. Aussi bien, poursuit-il, le financement des salaires des chômeurs au moyen de crédits avancés par la banque d'émission ne devrait pas susciter d'appréhension et peut être appliqué en tout temps. Si, malgré tout, on constatait une hausse générale des prix, cela ne serait

qu'une preuve de ce que les salaires des chômeurs auraient été fixés trop haut. Il conviendrait donc, dans cette éventualité, de réduire soit tous les salaires, soit ceux des chômeurs seulement, ou de résorber une partie du pouvoir d'achat par un accroissement des impôts ou du taux d'escompte. Ceci impliquerait évidemment une déflation, mais cette déflation pourrait être rapidement enrayée par une nouvelle injection de pouvoir d'achat additionnel et transformée en un accroissement répété de la production.

Cette justification du plan peut être mise en doute sur deux points. Les recherches historiques de Wilbrandt sur les enseignements des diverses inflations paraissent trop sommaires pour qu'on puisse fonder sur elles l'opinion que la hausse des prix est invariablement due à des entraves à la production et à l'augmentation des coûts de production et qu'en dehors de ces circonstances on ne constate pas de hausse des prix. De plus, on peut se demander s'il est vraiment permis de parler d'une loi régissant la réduction du coût unitaire de production, alors que le jeu de cette loi est singulièrement faussé par l'existence de monopoles et de cartels. Il est donc pour le moins douteux que la hausse des prix attribuable au cours des matières premières soit automatiquement compensée par une baisse du coût de production. Ce qui est curieux, c'est qu'à côté de cette première justification Wilbrandt en donne une seconde qui nous paraît plus probante dans les circonstances actuelles et que nous voudrions mettre en vedette. Ce qui paraît déterminant, en effet, ce n'est pas seulement le fait qu'il existe aujourd'hui des possibilités de produire sans hausse des prix et sans diminution des profits, mais bien celui qu'il y a à l'heure présente un important outillage inemployé et une surabondance de travailleurs qui chôment. Ces forces productives inemployées permettent une extension immédiate de la production et de l'emploi, sans impliquer de nouveaux capitaux ni la mise en œuvre d'un outillage compliqué. Dans cette dernière hypothèse d'un retour des entreprises actuellement arrêtées à une pleine activité, la loi des coûts unitaires dégressifs peut s'avérer exacte. A cette première considération, qui est déterminante pour le succès du plan, s'en ajoute une seconde: l'effet du plan n'est pas simplement d'accroître le volume de la monnaie; il crée essentiellement du pouvoir d'achat accru pour les travailleurs. C'est là le point crucial. Cette puissance d'achat doit nécessairement, étant donné la situation des chômeurs, se transformer en une demande accrue d'articles de première nécessité et, partant, augmenter la production. Ce ne sont donc, en définitive, que la mobilisation des forces productives inemployées et la création de pouvoir d'achat pour les masses travailleuses qui permettent de réaliser le plan et d'éviter qu'il n'engendre une inflation.

Pour la Suisse, la situation est encore un peu plus favorable. Dans ce cas on peut même faire abstraction de la théorie moderne du crédit additionnel et admettre avec Adam Smith que le crédit ne peut qu'aider à mobiliser le capital et lui servir de succédané,

mais n'est pas susceptible de se transformer lui-même en capital. En Suisse il n'existe pas seulement un outillage inemployé, mais encore des capitaux oisifs et thésaurisés. Le capital marchandises et espèces nécessaire à une production est par conséquent disponible, et il ne manque qu'une demande solvable de nouveaux produits qui, opérant le rapprochement entre l'outillage et l'argent, engendrerait un nouveau processus de production. Si donc, par le jeu de crédits additionnels, on restaurait le pouvoir d'achat actuellement détruit des masses travailleuses, ces crédits, avancés par la banque d'émission, auraient une base extrêmement solide sous la forme des capitaux thésaurisés. Ces capitaux, en effet, seraient dégelés par une reprise d'activité et, se présentant sur le marché, ils y provoqueraient une nouvelle demande non seulement d'articles de première nécessité, mais aussi d'investissements plus durables et plus importants, rendant ainsi très vite superflus les crédits avancés par la banque d'émission. Les crédits additionnels ne seraient ainsi qu'un épisode transitoire et n'auraient eu pour fonction que de déclencher une reprise de la production. Ce n'est que dans ces conditions que serait exacte l'affirmation de Wilbrandt selon laquelle son plan « aboutit à créer, par un accroissement de la production, un pouvoir d'achat réel, auquel doit se subtituer à la longue un pouvoir d'achat formel ».

La réalisation du plan.

Il est évident qu'un tel plan ne pourrait être appliqué en Suisse que si l'on effaçait ses origines germaniques et l'adaptait aux conditions de notre pays. De toute manière il conviendrait d'y supprimer le projet complémentaire de création de colonies de chômeurs, qu'on ne saurait admettre que là où le droit de coalition des travailleurs n'existe plus et où, le niveau de vie des ouvriers étant comparable à celui de coolies, de telles colonies constituent encore une amélioration des conditions d'existence et peuvent garantir les chômeurs contre le bannissement et la destruction des liens de famille. — De même, il y aurait lieu d'éliminer du plan la condition préalable du contrôle des devises et de l'interdiction des importations. Un plan ayant pour objet de restaurer le pouvoir d'achat en Suisse, devrait non seulement compter avec les importations, mais encore comprendre des dispositions complémentaires relatives à une reprise du commerce extérieur. Car c'est par la voie du commerce extérieur seulement que l'ensemble de l'économie pourrait être ranimé. — Il conviendrait enfin de modifier la fonction attribuée aux crédits de la banque d'émission, crédits qui, en Suisse, auraient pour seul but de se substituer temporairement aux capitaux thésaurisés et de provoquer la création de pouvoir d'achat formel, remplacé tôt après, grâce à l'accroissement de la production, par un pouvoir d'achat réel.

Un plan ainsi modifié susciterait pour son application les problèmes suivants, que nous ne pouvons que poser ici. La première mesure devrait être un inventaire de toutes les entreprises, de leur capacité de production réelle et du degré de leur activité actuelle, ce qui permettrait de déterminer l'ampleur éventuelle d'un accroissement de la production, notamment en ce qui concerne les industries produisant pour le marché intérieur. La seconde opération serait de déterminer le niveau des salaires qui pourraient être offerts aux travailleurs jusque là sans emploi. Il conviendrait, à cet égard, de fixer le rapport de ces salaires à ceux des travailleurs normalement occupés et de calculer le montant global par mois et par an qui serait nécessaire pour rétablir le pouvoir d'achat détruit. La troisième mesure a trait au financement du plan. Il y aurait lieu, tout d'abord, de prévoir que la Banque nationale devra, aux fins de ce financement, escompter de nouveaux bons du trésor créés par l'Etat. On pourrait d'ailleurs confier cette opération à un organe spécial rattaché à la Banque nationale. Il faudrait ensuite que la Confédération établisse un budget extraordinaire. Dans ce budget devraient être portés d'un côté les intérêts sur les bons du trésor escomptés, et de l'autre les recettes d'impôts accrues et les économies réalisées sur les subventions et sur les intérêts afférant à d'autres crédits désormais superflus et qui pourraient servir au paiement des intérêts dûs à la Banque nationale. Il conviendrait naturellement aussi de modifier le barème de répartition des bénéfices de la Banque nationale et de réserver une part plus importante à la Confédération. — La quatrième opération consisterait à instituer un contrôle effectif des prix. Contrairement à la loi récemment adoptée par les Chambres, il y aurait lieu de prévoir sur ce point que toute intention d'augmenter les prix devra être communiquée 14 jours auparavant à la Centrale des possibilités de travail, qui devra être étendue à cette fin, et ne pourra être appliquée que si elle ne soulève aucune objection. Dans l'hypothèse contraire, il conviendrait d'examiner la nécessité de l'augmentation envisagée des prix et de provoquer une diminution des coûts de production des entreprises intéressées, afin de leur permettre de renoncer à la hausse des prix. — La cinquième opération consiste en l'établissement d'un plan du commerce extérieur. Aux fins de ce plan, il conviendrait non seulement d'examiner la composition de notre importation et de notre exportation par régions et par catégories de produits, mais encore, en plus d'une réforme approfondie de notre commerce extérieur, de réaliser la mise en train d'un commerce additionnel. Sa base, ce commerce la trouverait dans la production accrue, engendrée elle-même par la restauration du pouvoir d'achat. Ceci impliquerait un accroissement des importations, dont on pourrait prendre prétexte pour entamer des négociations commerciales avec d'autres pays. On pourrait tenir le raisonnement suivant: Vous pourrez exporter chez nous davantage de marchandises que par le passé, si vous êtes

disposés à nous prendre une plus grande quantité de nos produits. Ces accords de compensation assureraient un accroissement de nos exportations et auraient pour résultat que la restauration du pouvoir d'achat étendrait ses effets des industries nationales aux industries d'exportation. Naturellement les deux phénomènes ne pourraient se produire simultanément. La production additionnelle devrait être absorbée avant qu'on puisse réellement faire démarrer le commerce d'exploitation. C'est ici qu'interviendraient les crédits de la banque d'émission, dont les fonctions sont nécessaires au cours de cette phase, mais également limitées à la durée de celle-ci. Le plan esquissé ci-dessus du commerce extérieur, ne serait vraisemblablement réalisable qu'en régime de monopole de ce commerce, mais il comporterait de sérieux avantages. Si, jusqu'ici, les accords de compensation ont eu pour effet d'accroître généralement le coût des produits, on pourrait dorénavant escompter une baisse des prix, étant donné qu'on ne serait plus livré au co-contractant (intérêts sur les créances suisses), et qu'on pourrait par le fait même qu'on serait preneur d'une plus grande quantité de marchandises, exercer soi-même une influence sur leur prix et prévenir ou, tout au moins, ralentir l'accroissement possible du coût des matières premières. Dès l'instant où on aura réussi à augmenter les exportations, la production additionnelle s'intégrera dans la production générale, les crédits intercalaires de la Banque nationale deviendraient superflus, les charges d'intérêts créées par ces crédits seraient amorties par l'augmentation des recettes d'impôt, et il ne subsisterait qu'un faible résidu de chômage attribuable à des transformations structurelles (industries textile et horlogère) et à l'élimination duquel il conviendrait de s'attaquer ultérieurement.

Il est certain qu'en Suisse la possibilité de réaliser un tel plan ne s'offrira plus longtemps. La plupart des autres pays se trouvent dans une phase d'essor, alors que chez nous la dépression s'accentue encore. Si nous n'arrêtons pas bientôt ce processus d'atrophie, les possibilités d'augmenter l'exportation se restreindront toujours plus, étant donné que l'accroissement de leur production permet aux autres pays de vendre toujours moins cher et de nous enlever ainsi tous nos débouchés. La nouvelle proposition du Conseil fédéral de subventionner les industries d'exportation aux frais des masses et de l'industrie nationale ne constitue pas un remède, car elle aboutit simplement à déplacer le problème d'une branche de l'économie nationale à l'autre. Seule peut être efficace une action portant simultanément sur l'industrie indigène et l'industrie d'exportation et cette action, comme le suggère l'exposé qui précède, doit être fondée sur un accroissement du pouvoir d'achat des masses.